



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Russie

Question écrite n° 18313

Texte de la question

M. Jean Gaubert souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les violations des droits de l'homme en Tchétchénie. Les associations humanitaires s'inquiètent des conditions dans lesquelles les échanges diplomatiques entre la Russie et la France pourraient amener le Gouvernement à relâcher la pression quant à la condamnation de la répression dont le peuple tchétchène est victime. Les associations demandent que soit créée une commission internationale chargée d'enquêter sur les allégations de violations graves des droits de l'homme et du droit international en Tchétchénie, et que la commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations unies exhorte la Fédération de Russie à cesser toute campagne de répression sur les populations civiles. Début avril, l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe préconisait la création d'un tribunal international pour juger les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité perpétrés en Tchétchénie si le climat d'impunité dans la République tchétchène continuait à prévaloir. Il lui demande de bien vouloir préciser à la représentation nationale dans quelle mesure la France entend répondre aux revendications portées par les associations humanitaires et de réaffirmer aux autorités russes son attachement à un règlement de la crise tchétchène dans le respect des principes démocratiques universels, des valeurs et des droits qui en sont les fondements.

Texte de la réponse

La France rappelle régulièrement aux autorités russes, y compris au plus haut niveau, sa préoccupation concernant la situation en Tchétchénie, notamment sur le plan humanitaire et au regard du respect des droits de l'homme. Le sujet a ainsi été évoqué par le Président de la République lors de la visite d'Etat du président Poutine le 10 février dernier à Paris. Elle est convaincue que ce conflit, qui fait payer un lourd tribut aux populations civiles, ne pourra être durablement résolu que par une solution politique. Elle a marqué son espoir que le référendum du 23 mars dernier puisse constituer la première étape d'un processus politique et qu'il ouvrira la voie à un retour à la paix civile et à la réconciliation en Tchétchénie. Elle a noté les orientations tracées par le président Poutine dans son discours du 16 mars dernier : large autonomie, promotion de la loi, projet d'amnistie, reconnaissance des épreuves traversées par le peuple tchétchène et des responsabilités d'autorités fédérales. Elle attend la mise en oeuvre de ces orientations. Dans ce contexte, la France insiste sur l'importance, pour le processus de stabilisation de la Tchétchénie, que les organisations internationales, les ONG et les médias puissent y travailler en toute sécurité. Le ministre des affaires étrangères a fait part à son homologue russe, à plusieurs reprises, de ses regrets devant la fermeture du groupe d'assistance de l'OSCE et du souhait de la France qu'une présence permanente de cette organisation puisse être rétablie. S'agissant de la session annuelle de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, l'Union européenne a déposé - en accord avec tous ses pays membres - un projet de résolution. Celui-ci demandait aux autorités russes de prendre rapidement toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme aux violations des droits de l'homme ainsi que du droit international humanitaire ; il les engageait à poursuivre et juger les auteurs présumés d'exactions. Ce texte demandait également le respect du principe du retour volontaire des personnes déplacées et l'adoption de toutes les mesures nécessaires pour assurer l'accès en toute sécurité des organisations

internationales, des ONG et des médias en Tchétchénie. La France regrette que la Commission des droits de l'homme n'ait pas adopté cette résolution. Elle continuera pour sa part à faire valoir sa position concernant la situation en Tchétchénie.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18313

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2003, page 3748

Réponse publiée le : 16 juin 2003, page 4707